

Lettre du Maire

N° 07

Avril
2021

Un engagement au service des Magnanvillois

A Chères Magnanvilloises, Chers Magnanvillois,

près une année 2020 particulièrement éprouvante, 2021 s'est ouverte pleine de promesses. Pourtant, alors que nous espérions vite sortir de la crise de covid-19, la dégradation de la situation sanitaire et la lenteur de la campagne de vaccination, ont fortement contrarié nos espérances. Pour autant, nous gardons la même détermination pour continuer à lutter contre la propagation du virus et accompagner les Magnanvillois dans l'attente d'un retour à une vie plus sereine. Dans cette optique, j'ai souhaité que nous ayons un engagement fort pour accompagner la population vers la vaccination, même si cela coûte à la ville. Parallèlement à cette mobilisation pour protéger les Magnanvillois, nous restons également dans l'action pour continuer à donner les plus belles perspectives d'avenir à notre commune.

→ Le Conseil d'État valide le résultat des élections municipales

■ **C'est un soulagement ! La plus haute autorité compétente en matière de recours électoral, le Conseil d'État, vient d'annuler le jugement du tribunal administratif de septembre 2020, validant ainsi de manière définitive les résultats des élections municipales de mars 2020, que nous avons remportées avec mon équipe. Une décision qui confirme ma légitimité en tant que maire de Magnanville.**

Cette décision de justice intervient un an après le début de la procédure initiée, à mon encontre, aux lendemains des élections municipales, par M. Dylan Guelton, membre de la liste d'opposition menée par M. Nicolas Laroche. Dans son recours étayé de 13 arguments, M. Guelton demandait au tribunal :

1°) d'annuler les opérations électorales du premier tour du scrutin des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 à Magnanville et de me déclarer inéligible ;

2°) de mettre à ma charge la somme de 2 000 euros sur le fondement des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Lors de l'audience du 7 septembre dernier, le Tribunal administratif de Versailles avait décidé d'annuler les opérations électorales du premier tour du scrutin des élections municipales et communautaires du 15 mars dernier. Ce délibéré était motivé par la mise en ligne, le 2 janvier 2020, par la ville, sur sa chaîne YouTube, d'une vidéo concernant le projet des Brosses (parcelle de l'ancien magasin BUT). L'ensemble des autres points du recours avaient été rejetés. Soutenu par mon équipe d'élus, mes proches et de nombreux Magnanvillois, j'avais décidé de faire appel de ce verdict qui m'apparaissait comme une profonde injustice.

Je dois avouer que depuis le début de la procédure, nous avons vécu un an d'une attente compliquée, non seulement pour moi mais aussi pour mon équipe municipale, pour les services de la ville, pour mes proches, pour ma famille...

Un an passé avec cette épée de Damoclès au-dessus de la tête alors que nous avons tellement d'autres préoccupations majeures et bien sûr en premier lieu, celle d'accompagner la population et de lutter contre la propagation du Covid-19.

Un an durant lequel j'ai continué à faire mon job avec passion et sincérité pour construire, avec et pour les Magnanvillois, l'avenir de notre commune.

Aujourd'hui, le verdict du Conseil d'État est sans appel. Il entérine définitivement mon élection. Je suis à la fois soulagé et affligé à la lecture des conclusions de cette audience et notamment du rapporteur public qui souligne « l'acharnement » dont on a fait preuve à mon égard à travers ce recours administratif, et du caractère « foisonnant » des griefs soulevés. C'est ainsi lorsque l'on s'engage en politique. Le rôle de maire est parfois ingrat même si c'est aussi le plus beau des engagements que l'on peut prendre pour défendre les intérêts de sa ville et de ses habitants.

Je serai le maire de tous les Magnanvillois, je continuerai à vous écouter, que vous adhérez ou non au projet de ville que je porte, car c'est dans la seule recherche du bien commun que nous devons continuer à avancer, ensemble.

Merci à toutes celles et ceux qui m'ont témoigné de leur soutien, il a été précieux pour m'aider à me relever lorsque j'avais un genou à terre.



Installation des membres du conseil municipal, le 25 mai 2020

→ Continuité de la vie municipale



Magnanville engagée dans la campagne de vaccination

■ Je suis fier et heureux de pouvoir annoncer que **l'ensemble des Magnanillois de plus de 75 ans qui souhaitent être vaccinés ont tous reçu leur première dose**, que ce soit avec les créneaux que nous avons obtenus à l'Agora de Mantes-la-Jolie, ou par le biais du VaccYBus, affrété à ma demande par le Département des Yvelines et l'Agence Régionale de Santé.

Je remercie sincèrement toutes celles et ceux qui ont contribué au succès de cette première phase de vaccination. **Nous avons prouvé notre capacité à mobiliser nos ressources, humaines, matérielles et organisationnelles, pour accompagner les habitants.** Même si la santé est une compétence de l'État, en tant que maires, élus de proximité et de terrain, nous serons toujours enclins à nous engager pour contribuer à protéger la population.



La doyenne se rend au centre de vaccination

Néanmoins, il reste du chemin à parcourir. Je garde espoir que l'on puisse bientôt ouvrir un centre de vaccination pérenne à Magnanville en mutualisation avec 12 communes voisines qui m'ont fait part de leur intérêt (Auffreville-Brasseuil, Boinville-en-Mantois, Favrieux, Flacourt, Fontenay-Mauvoisin, Guerville, Jouy-Mauvoisin, Le Tertre-Saint-Denis, Perdreauxville, Rosny-sur-Seine, Soindres, Vert). Cela permettrait à tous ceux qui le souhaitent d'être vaccinés, quel que soit leur âge. Si nous avons l'opportunité d'ouvrir un centre de vaccination à Magnanville, il s'appellera « Chez Léonne », en l'honneur de notre doyenne qui a reçu sa première injection au VaccYBus le 31 mars dernier.

Merci au personnel soignant, praticiens et infirmiers, engagés à nos côtés et en premier lieu le Dr Méchali. Merci au Département des Yvelines et à l'Agence Régionale de Santé qui sont des partenaires incontournables. Et pour finir, merci aux services de la ville qui ont fait un travail formidable en organisant cette journée.

Leur engagement sans faille fait honneur à Magnanville.



Conseil municipal et vote du budget

Malgré la crise sanitaire, la vie démocratique suit son cours. Le budget 2021 a été approuvé à la majorité du conseil municipal lors de la séance du 6 avril. Les membres de l'opposition ont voté contre. Ce vote est une étape importante qui préfigure les orientations politiques de l'équipe majoritaire. Françoise Gonichon, 1ère adjointe au Maire, en charge de la politique financière a proposé de valider le compte de gestion, certifié par la Direction Départementale des Dépenses Publiques, et le compte administratif 2020 dont les résultats sont concordants. **En dépit du contexte, la ville dégage une capacité d'autofinancement positive brute de 559 000 euros et un bas de laine d'un peu plus d'1,8 million d'euros.**

Avec la suppression de la taxe d'habitation, la ville est confrontée à des pertes de recettes importantes, sans compter les frais induits par la crise sanitaire. Pour autant, **nous avons mis un point d'honneur à garder la maîtrise de l'imposition parmi nos priorités.** Cette volonté se traduit par la décision d'une faible augmentation du taux de fiscalité locale de 1%.

Forts d'une bonne gestion des deniers publics, de la recherche systématique d'économies et de sources de financements, nous sommes en capacité de continuer à investir pour l'avenir. Plus que jamais devant l'ampleur de la crise sanitaire, économique et sociale, nous devons rester pragmatiques. Ainsi, nos différents projets sont pensés en corrélation avec le budget que nous avons voté et en cohérence avec nos ambitions : maintenir des services à la population de qualité au plus proche des besoins des habitants, investir dans la rénovation de nos bâtiments publics, continuer à offrir un cadre de vie sûr et agréable à l'ensemble des Magnanillois.



Vous avez des questions sur la vie de la commune,

Vous souhaitez prendre RDV avec le maire,

→ envoyez un mail à : contact@mairie-magnanville.fr

Les pertes nettes qu'enregistrent l'ensemble des villes au niveau national, ne doivent pas nous faire oublier notre mission première, celle de garantir et de développer des services publics de qualité pour l'ensemble de la population.

Nous ne devons pas non plus perdre de vue la nécessité d'investir pour continuer à faire vivre Magnanville. Soyez assuré(e) que, dans mon rôle de maire, je serai au rendez-vous pour trouver des financements qui nous permettent de concrétiser notre projet de ville, un projet porteur d'innovation et de bien-vivre ensemble.

Bien à vous,

Michel LEBOU
Maire,
Conseiller communautaire délégué
de la CU GPS&O

Magnanville
Un état d'esprit